



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION DU PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation du Patrimoine

Fondation créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997
Siège social : 153 bis avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly sur Seine
SIREN : 413 812 827

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration de la fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Patrimoine, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Règles et méthodes comptables – dispositions de première application du règlement 2018-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement comptable ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC n°2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Notes 4.8 « Fonds reportés et fonds dédiés » et 6.6 « Fonds reportés et fonds dédiés ». Ces notes exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des fonds dédiés ainsi que la part des fonds dédiés n'ayant pas varié depuis plus de 2 ans.

Nous nous sommes assurés que les mentions présentées en annexes sont conformes à la méthodologie retenue dans le cadre de la clôture des comptes clos au 31 décembre 2020.

- Notes 4.9 « collectes, mécénats et contributions financières », 6.2 « Créances », 6.8 « Dettes » et 7.3 « Ressources liées à la générosité du public ». Ces notes exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, notamment, des dons, mécénats et contributions financières. Ces paragraphes précisent en particulier le fait générateur sur lequel la fondation se base pour comptabiliser ses ressources ainsi que les écritures d'inventaire éventuellement constatées à la clôture pour assurer la correcte séparation des exercices (dont produits constatés d'avance et produits à recevoir).

Nous nous sommes assurés que les mentions présentées en annexes sont conformes à la méthodologie retenue dans le cadre de la clôture des comptes clos au 31 décembre 2020.

- Notes 4.14 « Missions sociales de la Fondation » et 6.8 « Dettes ». Ces notes exposent notamment la nature des passifs inscrits en « autres dettes » et leur caractère pluriannuel ainsi que le fait générateur sur lequel la fondation se fonde pour constater ces dettes.

Nous nous sommes assurés que les mentions présentées en annexes sont conformes à la méthodologie retenue dans le cadre de la clôture des comptes clos au 31 décembre 2020.

- Note 8 - Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi des ressources (CER) » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et ont été correctement appliquées

- Note 4.10 « Legs, donations, et autres libéralités » de l'annexes des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons vérifié d'une part que le bilan et compte de résultat étaient présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et d'autre part que les annexes présentaient les informations nécessaires à la compréhension des comptes et en conformité avec les dispositions de ce règlement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier (après avis du comité d'audit).

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

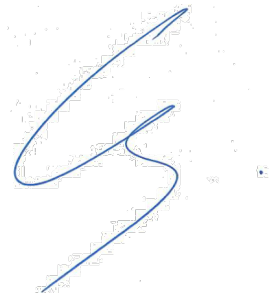
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 6 mai 2021



Jérôme Eustache

FONDATION DU PATRIMOINE

Comptes annuels

Exercice clos le : 31 décembre 2020

153 bis avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly-sur-Seine

1.	RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE	3
2.	PRESENTATION.....	4
3.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2020 & POSTERIEURS A LA CLOTURE	6
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
4.1.	Immeubles	9
4.2.	Autres immobilisations incorporelles et corporelles	9
4.3.	Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	10
4.4.	Disponibilités	10
4.5.	Créances	10
4.6.	Fonds propres	10
4.7.	Provisions pour risques et charges.....	11
4.8.	Fonds reportés et dédiés.....	11
4.9.	Collectes, mécénats et contributions financières	11
4.10.	Legs, donations, et autres libéralités	11
4.11.	Produits du Loto patrimoine	12
4.12.	Frais de gestion.....	12
4.13.	Ressources issues des successions en déshérence.....	13
4.14.	Missions sociales de la Fondation	13
4.15.	Contributions volontaires en nature.....	14
5.	BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	15
5.1.	Bilan	15
5.2.	Compte de résultat.....	17
6.	NOTES SUR LE BILAN	19
6.1.	Actif immobilisé	19
6.2.	Créances	20
6.3.	Valeurs mobilières de placement et instruments financiers.....	20

6.4.	Disponibilités	20
6.5.	Fonds propres	21
6.6.	Fonds reportés et fonds dédiés	24
6.7.	Provisions pour risques et charges.....	25
6.8.	Dettes.....	26

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 27

7.1.	Cotisations d'adhésions.....	27
7.2.	Concours publics et subventions d'exploitation.....	27
7.3.	Ressources liées à la générosité du public.....	28
7.4.	Contributions financières.....	29
7.5.	Aides financières.....	30
7.6.	Résultat financier	30
7.7.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	30
7.8.	Résultat exceptionnel	31
7.9.	Autres informations.....	31

8. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) 36

8.1.	Cadre juridique.....	36
8.2.	Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	37
8.3.	Le Compte de Résultat par Origine et Destination.....	39
8.4.	Règles spécifiques et notes explicatives du CROD	40
8.5.	Le Compte d'Emploi des Ressources (2020)	43
8.6.	Le Compte d'Emploi des Ressources (2019)	45

1. Rapport de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Fondation du patrimoine relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	:	349 235 276 €
Produits d'exploitation	:	82 686 530 €
Résultat net comptable	:	2 458 799 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Paris,
Le 30 avril 2021

Denis MAZURIER
Expert-comptable

2. Présentation

La Fondation du patrimoine, personne morale de droit privé à but non lucratif, créée par la loi n° 96-590 du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national et notamment du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques. Ses missions sont aujourd'hui définies par les dispositions des articles L. 143-1 et suivants du code du patrimoine.

Le soutien financier au patrimoine, protégé et non protégé, s'effectue au travers de 5 types d'actions :

- Les collectes de dons en faveur de la sauvegarde des biens patrimoniaux appartenant à des personnes publiques, associations ou personnes privées.
- Le mécénat d'entreprises grâce au soutien de grandes entreprises, ou de PME locales notamment au sein de clubs de mécènes.
- L'attribution d'aides sur les fonds propres de la Fondation ou grâce à des partenariats avec des collectivités publiques.
- La délivrance d'un label permettant, sous certaines conditions, aux propriétaires privés de patrimoine non protégé de déduire sur leur revenu global les dépenses d'entretien et de réparation de leurs immeubles patrimoniaux.
- La valorisation et la défense du patrimoine, notamment grâce au soutien des adhérents.

La Fondation du patrimoine est dirigée par un conseil d'administration. Il comprend au 31/12/20, outre son président, les représentants de douze membres fondateurs, deux administrateurs désignés par le Parlement, trois représentants des collectivités territoriales, deux personnalités qualifiées désignées respectivement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Culture, un membre de l'Institut de France désigné par le Premier ministre et trois représentants de ses adhérents, élus lors des assemblées générales des adhérents. Par ailleurs, le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur désignent, chacun, un commissaire du Gouvernement qui assiste au conseil d'administration de la fondation. Selon les statuts de la Fondation du patrimoine, le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président.

La Fondation du patrimoine dispose d'établissements dans 23 régions métropolitaines et d'Outre-Mer (Antilles-Guyane et Océan Indien).

Les états financiers réglementaires sont accompagnés d'éléments analytiques spécifiques (bilan, compte de résultat, compte de résultat par origine et destination et un compte emplois-ressources) retracent les opérations réalisées à l'aide des fonds collectés.

Mission Patrimoine :

Le Président de la République a confié en septembre 2017 à M. Stéphane Bern une mission de recensement du patrimoine local en péril et de réflexion sur des financements innovants pour le restaurer.

Cette mission est dénommée ci-après « Mission Patrimoine » ou « Mission Stéphane Bern ».

L'article 90 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 affecte à la Fondation du patrimoine le prélèvement de l'État sur les sommes mises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer sur les jeux de tirage et de grattage organisés par la Française des Jeux et dédiés au patrimoine. Cette affectation est dénommée « Produits du Loto patrimoine » dans le présent document.

Une convention relative à l'utilisation des recettes issues de cette contribution a été signée le 13 février 2018 entre le ministre de la culture et le président de la Fondation du patrimoine, pour les exercices 2018 à 2020 ; convention renouvelée en février 2021 pour les 3 prochaines années (cf.

§3. événements postérieurs à la clôture). Celle-ci a été complétée par une convention relative à la gestion des données personnelles, signée le 3 mars 2018.

Dans ce cadre, la Fondation du patrimoine a créé un fonds destiné à soutenir la restauration, la réhabilitation et la reconversion du patrimoine protégé et non protégé au titre des monuments historiques, ainsi que des monuments confiés au Centre des monuments nationaux.

Le fonds est alimenté par les produits du Loto patrimoine, par des mécénats, des dons ou subventions de personnes publiques ou privées, ainsi que, dans le futur, par de nouveaux types de financements, affectés à la Mission Patrimoine ou aux projets sélectionnés par celle-ci.

Le fonds bénéficie d'un suivi analytique au sein des comptes de la Fondation du patrimoine.

Les procédures d'audit de la Fondation du patrimoine, notamment l'audit externe de son commissaire aux comptes et le contrôle de la Cour des comptes, sont applicables. Le Conseil d'administration du 31 janvier 2019 a été informé des principes comptables retenus et préalablement approuvés par le comité d'audit, issu du conseil d'administration. Ces principes ont été appliqués pour la clôture des comptes 31 décembre 2020.

Collecte en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris :

Dès le soir de l'incendie du 15 avril 2019 qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, la Fondation du patrimoine a lancé, de sa propre initiative, une collecte en faveur de la reconstruction de Notre-Dame. Par la suite, l'État a désigné la Fondation du patrimoine comme l'une des trois fondations habilitées à collecter des dons, aux côtés du Centre des Monuments Nationaux, dans le cadre de la souscription nationale. Cette souscription a ensuite été encadrée ainsi que les modalités de reversement des dons, dans le cadre de la loi du 29 juillet 2019 pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.

La collecte, en ligne, de la Fondation du patrimoine a duré du 15 avril au 10 mai 2019. La Fondation a néanmoins poursuivi son action de prospection et de collecte auprès d'entreprises et de grands donateurs tout au long de l'année. Elle a également continué à encaisser des dons de particuliers, notamment en raison des flux de courriers à traiter. L'action de mécénat en faveur de Notre-Dame s'étalera, pendant toute la durée des travaux, en coordination avec l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Fondations abritées :

Au 31 décembre 2020, la Fondation du patrimoine abrite les 10 fondations suivantes :

- Fondation Gilles et Monique Cugnier,
- Fondation VMF (Vieilles Maisons Françaises),
- Fondation Ateliers d'arts de France,
- Fondation Louis Cadic, musique et arts sacrés en Bretagne,
- Fondation Belfort, ville patrimoine,
- Fondation Lotharingie,
- Fondation Fransylva,
- Fondation Vernon Patrimoine,
- Fondation Essonne Mécénat,
- Fondation Abbaye de Bassac.

3. Évènements significatifs en 2020 & postérieurs à la clôture

Évènements significatifs :

- Exercice 2020 réalisé dans un contexte de crise sanitaire lié au COVID-19
 - Ressources issues de la collecte de dons auprès de la générosité publique : baisse de près de 4 M€ par rapport à l'exercice précédent (« hors Notre Dame »).
 - Autre impact lié à la crise : dépréciation de certains actifs financiers ayant entraîné la comptabilisation d'une dotation aux provisions pour un montant de 0,4 M€ en 2020 (quand bien même l'ensemble des plus et moins-values latentes sur ces placements globalement est quasiment neutre).

À noter : la Fondation n'a pas eu recours à l'activité partielle et n'a bénéficié d'aucune aide spécifiquement liée à la crise, à l'exception des aides à l'embauches de jeunes qui représentent un montant non significatif dans les comptes 2020.

- Acceptation par le CA en septembre 2020, d'un legs pour un montant de 5,08 M€ dont 1,5M€ ont été réalisés en 2020.
- Mise en service du nouveau site internet depuis novembre 2020 pour une valeur de 0,4 M€.
- Afin d'assurer la comparabilité avec les éléments 2019, rappel des faits 2019 relatifs à la collecte Notre Dame et actualisation des éléments sur 2020 :
 - Sur l'exercice 2019, une collecte en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris menée auprès de donateurs particuliers, entreprises, collectivités locales, associations et fondations a totalisé 88 M€, dont 45 M€ reversés sur l'année.
 - Sur l'exercice 2020 :
 - Aucun appel de fonds n'a été réalisé par l'établissement public
 - À l'Actif :
 - « Subventions et autres produits à recevoir » pour 116,8 M€ contre 119,5 M€ en 2019 correspondant aux fonds restants à recevoir.
 - « Disponibilité » pour 49,6 M€.
 - Au Passif :
 - « Fonds dédiés » pour 48,6 M€ contre 41,3 M€ en 2019 correspondant aux éléments restant à reverser au Ministère de la Culture.
 - « Dettes d'exploitation et autres dettes » pour 117 M€ contre 119 M€ correspondant aux produits constatés d'avance (produits imputables aux années à venir).
 - Au niveau du compte de résultat :
 - « Dons & mécénats » pour 7 M€ contre 86,4 M€ en 2019 correspondant à la collecte et au mécénats Français et étrangers.
 - « Subventions » pour 0,3 M€ contre 1,2 M€ en 2019.
 - « Report en fonds dédiés » pour 7,3 M€ contre 42,7 M€ correspondant aux produits 2020 non consommés au cours de l'exercice (à savoir non reversés au Ministère de la Culture).

Les produits à recevoir et produits constatés d'avance comptabilisés au titre des mécénats ressortent de l'analyse juridique des conventions qui a été faite par la Fondation du Patrimoine.

- La collecte Plus Jamais Ça a été lancée en mai 2019 afin d'alimenter un fonds d'urgence visant la mise en sécurité des sites du patrimoine les plus menacés. En 2020, cette collecte a totalisé 1,9 M€.
- Le produit 2020 des Successions en déshérence, a été de 7 millions d'euros, en hausse par rapport aux 6,2 millions d'euros perçus en 2019.
- Concernant la Mission Patrimoine, les produits du Loto patrimoine se sont élevés en 2020 à 27,7 millions d'euros.
- La collecte pour Notre-Dame de Paris et la Mission Patrimoine débutées en 2019 ont donné lieu à des opérations de parrainage, notamment avec la Monnaie de Paris, ce qui a conduit à la création d'un secteur fiscalisé dans les comptes de la Fondation du patrimoine et à la détermination d'un impôt sur les bénéfices de 48,6 K€.

Cet impôt a été comptabilisé par prudence. Une consultation auprès d'un cabinet d'avocat fiscaliste de référence a débuté en 2019. Une demande de rescrit a été adressée par la fondation et est toujours en cours. Les conclusions définitives étant attendues postérieurement à la clôture, le calcul de cet impôt sur les bénéfices pourra être revu.

Évènements postérieurs à la clôture :

Signature de la nouvelle convention relative à l'utilisation des produits du Loto patrimoine, le 22 février 2021 entre la ministre de la culture, la présidente de la Française des Jeux et le président de la Fondation du patrimoine, pour les exercices 2021 à 2024.

4. Règles et méthodes comptables

Il a été fait application du règlement ANC 2014-03 et du nouveau règlement ANC 2018-06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

DISPOSITIONS DE PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT 2018-06

Changement de méthodes comptables

La première application aux comptes clos le 31/12/2020 du règlement ANC n°2018-06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) constitue un changement de méthode comptable.

L'application du nouveau règlement n°2018-06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) a entraîné des modifications de comptabilisation qui ont conduit, principalement, aux impacts suivants :

- Traitement des legs (cf. §4.10 « Legs, donations et autres libéralités » pour les règles et méthodes comptables appliquées à compter du 1^{er} janvier 2020) :
 - o Ligne de « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » au sein de l'actif immobilisé pour un total de 3 600 785 €. Cette ligne vient constater l'évaluation cumulée des biens légués acceptés par le conseil d'administration, non conservés par la fondation, mais non encore cédés,
 - o Hausse du « Report à nouveau » au passif du bilan pour un total de 43 274 € à la suite du changement de traitement comptable des legs ;
 - o Ligne de « Fonds reportés liés aux legs ou donations » au passif du bilan pour un total de 3 585 607 € correspondant aux legs restant à encaisser ;
 - o Impacts des fonds dédiés à l'ouverture pour 169 250 €.
- Ligne de « Réserve autres » au passif du bilan pour un total de 9 154 241 €. Ces fonds correspondent à des fonds affectés par la fondation au financement de projets en lien avec la sauvegarde du patrimoine et antérieurement constatés en fonds dédiés.
- Modification de la présentation des produits d'exploitation. Cette nouvelle présentation permet la lecture directe des différents types de ressources,
- Nouvelle « qualification » des ressources : les contributions financières correspondant à des ressources en provenance d'autres associations, fondations ou fonds de dotation. En l'espèce la ligne « contributions financière » intègre principalement les ressources en provenance de fondations d'entreprise.

Comparabilité : modification de présentation des comptes de l'exercice précédent

Pour la première application du règlement, et conformément aux préconisations de la Commission commune de Doctrine comptable, la colonne de l'exercice précédent du bilan et du compte de résultat au titre de l'exercice 2020 a été présentée selon le règlement CRC n°99-01 alors que la colonne 2020 est présentée selon le règlement ANC n°2018-06. Le CER 2020 est établis selon les modèles prescrits par le présent règlement, sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019 est présenté séparément dans l'annexe.

Cela conduit à une présentation du bilan, du compte de résultat et CER de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, étant précisé que l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) constitue un changement de méthode comptable comme indiqué ci-avant
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat, le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources intègrent les comptes des Fondations abritées. Les points 6.5 « fonds propres » et 7.9.3 « fondations abritées » présentent l'impact des fondations abritées dans le bilan et compte de résultat de la fondation.

4.1. Immeubles

L'immeuble du 153 bis avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine figure au bilan pour son coût d'acquisition, augmenté des frais de notaire et des formalités administratives immobilisés. Conformément aux dispositions des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux actifs, l'approche par composant a été pratiquée pour la construction.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Gros œuvre :	Non amorti
Façades et étanchéité :	20 ans
Installations générales techniques :	15 ans
Agencements :	10 ans

4.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Logiciels et site internet :	1 à 8 ans
Agencements et aménagements des constructions :	3 à 10 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

4.3. Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie (dont les contrats de capitalisation) sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur probable de négociation.

4.4. Disponibilités

La Fondation a une gestion centralisée de la quasi-intégralité de ses comptes bancaires qui génère des soldes créditeurs de banque permettant le placement des excédents de trésorerie. Afin d'obtenir une meilleure information financière, la Fondation compense les comptes bancaires concernés par la gestion centralisée.

Concernant les disponibilités de la Mission Patrimoine, des comptes bancaires dédiés ont été ouverts dans plusieurs établissements bancaires. Il en est de même pour les fonds collectés pour la restauration de Notre-Dame de Paris. Ces comptes sont distincts des comptes bancaires centralisés et ne sont donc pas compensés.

4.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrement.

4.6. Fonds propres

Les fonds propres se divisent en fonds propres de la Fondation du patrimoine et fonds propres des Fondations abritées, exprimés sous les rubriques suivantes :

- *Dotation propre de la Fondation du patrimoine*, à hauteur de la dotation initiale constituée par les apports des membres fondateurs.
- *Dotations des Fondations abritées* constituées des dotations pérennes, des dotations consommables et de réserves indisponibles. Les dotations consommables sont reprises annuellement en compte de résultat selon les budgets prévisionnels arrêtés par les comités exécutifs des Fondations abritées.
- *Actualisation de la dotation* de la Fondation du patrimoine et des Fondations abritées.
 Dans la perspective de garantir le « pouvoir d'achat » de la Fondation du patrimoine et des Fondations abritées, il est procédé à une actualisation annuelle de la dotation. Ce choix a été arrêté par décision du Conseil d'administration. L'assiette de calcul est constituée de la dotation initiale actualisée de la Fondation du patrimoine et des dotations pérennes actualisées des Fondations abritées.
- *Les réserves, le report à nouveau et le résultat de la Fondation du patrimoine et des Fondations abritées.*

4.7. Provisions pour risques et charges

Les risques résultant des litiges en cours et les charges à engager découlant des obligations réglementaires font l'objet de provisions.

Le risque de reversement sur les subventions reçues est intégralement provisionné lorsque toutes les conditions n'ont pas été remplies par la Fondation.

Ce poste reprend également les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite. Les droits des salariés sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge de départ à retraite, de l'ancienneté, des estimations d'évolution des salaires, de la probabilité de présence et d'un taux d'actualisation financière.

4.8. Fonds reportés et dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs et financeurs publics à des projets soutenus par la Fondation du patrimoine qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Les fonds reportés sont quant à eux la rubrique du passif qui enregistre la partie des legs acceptés par le conseil d'administration mais non encore encaissée à la clôture.

4.9. Collectes, mécénats et contributions financières

Les collectes et mécénats sans convention sont enregistrés sur la base de la date de leur encaissement, ou, dans le cas des chèques, sur la base de la date d'émission du chèque pour ne pas tenir compte des délais administratifs ; ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice de comptabilisation.

Les mécénats et les contributions financières avec conventions, sont quant à eux enregistrés dans leur intégralité (en l'absence de conditions suspensives) à la date de la signature de la convention. Dans le cas où les conventions sont pluriannuelles, des produits constatés d'avances sont comptabilisés pour neutraliser les éléments des années ultérieures.

4.10. Legs, donations, et autres libéralités

Les legs, donations et autres libéralités correspondent à des biens issus de legs et donations par acte authentique. Le nouveau règlement ANC 2018-06 a introduit de nouvelles procédures de comptabilisation.

Ainsi :

- dès l'approbation par le Conseil d'administration de la Fondation du patrimoine, ces biens sont enregistrés en produits pour leur valeur estimée nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens. Corrélativement, une charge est constatée avec pour contrepartie un fonds reporté en attendant la réalisation effective de la cession et de l'encaissement des fonds. Le produit et la charge sont compensés au sein d'une seule et unique ligne du compte de résultat : « Legs, donations et assurance-vie ».

- lors de la réalisation effective d'un bien par cession, les fonds reportés sont contrepassés et comptabilisés au compte de résultat en produit.

4.11. Produits du Loto patrimoine

Cette contribution est le produit du prélèvement visé par l'article 90 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finance rectificative pour 2017 qui affecte à la Fondation du patrimoine un prélèvement sur les sommes mises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer sur les jeux dédiés au patrimoine organisés par la Française des jeux (tirage du loto et jeux de loterie instantanée).

Le montant de la contribution est réparti entre :

- l'aide aux projets ;
- et le fonctionnement.

4.12. Frais de gestion

- Produits du Loto patrimoine

Conformément à la convention du 13 février 2018, des frais sont prélevés sur les produits du Loto patrimoine afin de couvrir les coûts, directs et indirects, de fonctionnement résultant de l'instruction et du suivi des projets soutenus et des actions d'information et de communication.

Ces frais de gestion sont calculés au regard des frais réels encourus et plafonnés à 10 % sur les produits du Loto patrimoine. En 2020, ce prélèvement s'élève à 6 % contre 8 % en 2019.

Les modalités d'imputation des coûts directs, indirects et des charges de personnel sont détaillées ci-après.

- Collectes

Des frais de gestion sont déduits des collectes de dons fléchées sur des projets ou sur un programme d'action (par exemple, collecte nationale de dons pour la Mission Patrimoine).

Depuis le 1er janvier 2016, un taux unique de 6 % est appliqué, à l'exception de la collecte en faveur de la reconstruction de Notre-Dame de Paris pour laquelle aucun frais n'a été prélevé. Pour les collectes antérieures à cette date, les frais de gestion prélevés vont de 3 à 6 %.

- Mécénats d'entreprises et contributions financières

Les frais de gestion prélevés sur les conventions de mécénat et de contributions financières apportant leur soutien à un ou plusieurs projets sont calculés selon les stipulations propres à chaque convention, y compris pour la collecte en faveur de la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Les frais de gestion sont calculés selon les frais réels, ou bien de manière forfaitaire.

- Legs, donations, et autres libéralités

Les frais de gestion prélevés sur les libéralités affectées à des projets sont de 6% majorés des frais facturés ou refacturés pour les besoins de la succession (honoraires de notaires, expertises, taxes, assurances, entretien, etc.).

4.13. Ressources issues des successions en déshérence

Le montant des ressources issues des successions en déshérence versé par l'État à la Fondation du patrimoine est alloué en début d'exercice à l'aide aux projets et au fonctionnement. Ce montant est comptabilisé en produits l'année du versement des ressources issues des successions en déshérence.

4.14. Missions sociales de la Fondation

- Projets financés par les collectes

Par sa nature, l'engagement pris par la Fondation du patrimoine auprès du maître d'ouvrage consistant à collecter le produit des collectes en faveur d'un projet de restauration ou de sauvegarde du patrimoine, naît à l'encaissement des dons reçus affectés à la campagne soutenue. Le montant des engagements pris au titre des campagnes soutenues et non payées en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

- Projets financés par les ressources issues des successions en déshérence

Les projets financés par les ressources issues des successions en déshérence sont comptabilisés sur la base des conventions signées entre la Fondation du patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Le montant des engagements pris et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

- Projets financés par les produits du Loto patrimoine

Les projets financés par les produits du Loto patrimoine sont comptabilisés sur la base des conventions signées entre la Fondation du patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Le montant des engagements pris et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

- Labels

Les labels octroyés par la Fondation du patrimoine sont comptabilisés en fonction de la date de décision d'octroi matérialisée par l'accord commun de la Fondation, de l'architecte des bâtiments de France et du bénéficiaire du label. Le montant des engagements, pris au titre des labels octroyés et non payés en fin d'exercice, figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

- Projets financés par les ressources fiscalisées

Les projets financés par des ressources fiscalisées sont comptabilisés à dû concurrence des produits perçus et des conditions prévues dans les conventions de parrainage. Le montant des engagements pris et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

- Autres projets

Les autres projets sont ceux financés par les mécènes, contributions financières ou sur les ressources propres de la Fondation et sont comptabilisés sur la base des conventions signées entre la Fondation du patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Le montant des engagements pris et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

4.15. Contributions volontaires en nature

- Mises à disposition de locaux

Les mises à disposition de locaux sont valorisées par la Fondation. La valorisation est réalisée à partir de la superficie et d'un prix moyen au m² à la location.

- Prestations et dons en nature, abandons de frais

Les prestations et dons en nature, et les abandons de frais figurent au pied du compte de résultat de la Fondation du patrimoine. Le mode de valorisation est le suivant :

- Prestations et dons en nature : valorisés selon les informations transmises par les mécènes.
- Abandons de frais : valorisés en fonction du montant des notes de frais abandonnées.

- Contributions des bénévoles

Le nombre de bénévoles sur 2020 est de 690 personnes contre 608 personnes en 2019. En retenant les temps des bénévoles, le nombre d'équivalent temps plein est estimé à 99,1 bénévoles contre 111,4 en 2019.

La valorisation des temps a été effectuée sur la base des indemnités annuelles versées aux maires selon trois catégories de bénévoles retenues.

5. Bilan et compte de résultat

5.1. Bilan

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 236 579	748 088	488 491	418 467
Immobilisations corporelles				
Constructions	5 251 119	375 059	4 876 060	5 020 466
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 192 264	618 216	574 048	683 428
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 600 785		3 600 785	
Immobilisations financières				
Autres	20 790		20 790	19 934
Total I	11 301 538	1 741 364	9 560 174	6 142 295
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	125 449 044		125 449 044	134 005 217
Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 346		49 346	1 254 776
Créances reçues par legs ou donations	112 823		112 823	
Autres	125 286 875		125 286 875	132 750 441
Valeurs mobilières de placement	4 150 499	442 025	3 708 474	70 573 490
Instruments de trésorerie	76 876 893		76 876 893	
Disponibilités	133 599 747		133 599 747	101 114 673
Charges constatées d'avance	40 944		40 944	339 702
Total II	340 117 127	442 025	339 675 102	306 033 082
TOTAL GENERAL	351 418 665	2 183 389	349 235 276	312 175 376

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	9 868 311	9 922 290
<i>Fonds propres statutaires</i>	7 795 678	
<i>Fonds propres complémentaires</i>	2 072 633	
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Réserves	9 154 241	
<i>Autres</i>	9 154 241	
Report à nouveau	3 640 357	2 369 456
Excédent ou déficit de l'exercice	2 458 799	1 227 626
Situation nette (sous total)	25 121 708	13 519 372
Fonds propres consommables	85 799	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	-	-
Total I	25 207 507	13 519 372
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 585 607	
Fonds dédiés	66 991 444	
Total II	70 577 051	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	122 448	122 448
Provisions pour charges	241 305	232 925
Total III	363 753	355 373
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		17 384 146
- sur autres ressources		49 462 282
Total III bis	-	66 846 428
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	506 241	469 538
Dettes des legs ou donations	128 000	
Dettes fiscales et sociales	876 546	1 325 528
Autres dettes	131 540 179	102 226 361
Produits constatés d'avance	120 036 000	127 432 775
Total IV	253 086 965	231 454 202
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	349 235 276	312 175 376

5.2. **Compte de résultat**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	792 544	863 683
Ventes de biens et services	302 553	3 561 725
Ventes de biens	1 672	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	300 882	
<i>dont parrainages</i>	238 816	
Produits de tiers financeurs	69 859 161	29 946 841
Concours publics et subventions d'exploitation	39 769 029	
Concours publics	34 672 564	
Produits du Loto patrimoine	27 652 666	
Successions en déshérence	7 019 898	
Subventions	5 096 465	
Subventions		29 946 841
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	6 354	
Ressources liées à la générosité du public	26 267 379	-
<i>Dons manuels</i>	11 407 324	
<i>Mécénats</i>	12 823 037	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 037 018	
Contributions financières	3 816 400	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 888	543 168
Utilisations des fonds dédiés	11 058 739	-
Autres produits	647 645	111 119 922
Total I	82 686 530	146 035 339
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	19 796	
Autres achats et charges externes	2 522 096	3 388 011
Aides financières	52 888 109	
Impôts, taxes et versements assimilés	361 474	353 796
Salaires et traitements	3 040 392	3 002 534
Charges sociales	1 220 828	1 208 159
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	494 706	533 575
Dotations aux provisions	8 380	
Reports en fonds dédiés	20 188 745	
Autres charges	21 073	87 945 145
Total II	80 765 600	96 431 220
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 920 930	49 604 119

PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 155 749	1 222 313
Total III	1 155 749	1 222 313
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	364 558	77 467
Total IV	364 558	77 467
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	791 191	1 144 846
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 712 121	50 748 965
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 770	59 538
Total V	13 770	59 538
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	36 266	31 079
Sur opérations en capital	182 253	
Total V	218 519	31 079
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 204 749	28 459
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	48 573	288 504
Total des produits (I + III + V)	83 856 048	147 317 190
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	81 397 249	96 828 270
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	10 767 749
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	60 029 042
EXCEDENT OU DEFICIT	2 458 799	1 227 626
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	158 367	16 200
Prestations en nature	801 750	875 521
Bénévolat	2 935 040	2 898 971
TOTAL	3 895 156	3 790 692
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	158 367	
Mises à disposition gratuite de biens	50 531	
Prestations en nature	751 219	
Mise à disposition gratuite de biens et services		891 721
Personnel bénévole	2 935 040	2 898 971
TOTAL	3 895 156	3 790 692

6. Notes sur le bilan

6.1. Actif immobilisé

Immobilisations brutes en euros	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immeubles d'exploitation	5 251 119	0	0	5 251 119
Autres immobilisations corporelles	1 148 570	64 088	20 395	1 192 264
Immobilisations incorporelles	1 490 708	429 109	683 238	1 236 579
Immobilisations financières	19 934	857	0	20 790
Immobilisations en cours incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	0	0	0	0
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés		3 600 785		3 600 785
Total de l'actif immobilisé brut	7 910 331	4 094 839	703 633	11 301 538

Amortissement et provision en euros	Valeur en début exercice	Dotations	Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immeubles d'exploitation	230 653	144 406	0	375 059
Autres immobilisations corporelles	465 142	166 442	13 368	618 216
Immobilisations incorporelles	1 072 242	183 859	508 012	748 088
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total des amortissements	1 768 038	494 706	521 380	1 741 364

Immobilisation nette en euros	31/12/2020	31/12/2019
Immeubles d'exploitation	4 876 060	5 020 466
Autres immobilisations corporelles	574 048	683 428
Immobilisations incorporelles	488 491	418 466
Immobilisations financières	20 790	19 934
Immobilisations en cours	0	0
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 600 785	
Total de l'actif immobilisé net	9 560 174	6 142 293

Les locaux situés au 153 bis avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine ont été acquis pour une valeur brute totale de 4.757.000 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire et les formalités administratives immobilisés.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles et corporelles » comprend essentiellement les coûts de développement informatique et les frais d'installations et d'agencements relatifs aux locaux du siège de la Fondation.

L'installation dans les locaux situés au 153 bis avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine a eu lieu le 28 mai 2018.

6.2. Créances

L'état des créances au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

en euros	Montant brut	-1 an	+ 1 à - 5 ans	+ 5 ans
Créances	125 449 044	10 824 044	114 625 000	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 346	49 346		
Créances reçues par legs ou donations	112 823	112 823		
Autres	125 286 875	10 661 875	114 625 000	
Charges constatées d'avance	40 944	40 944		
Total des créances	125 489 988	10 864 988	114 625 000	-

Les créances clients présentes au 31 décembre 2020 correspondent aux loyers restant à encaisser.

Le poste « autres créances » comprend les subventions accordées par les collectivités territoriales ou les mécènes au profit d'actions menées par la Fondation dans le cadre de ses missions sociales et de son fonctionnement. Au 31 décembre 2020, le poste correspond principalement aux mécénats et contributions financières attendus dans le cadre de la Restauration de Notre-Dame de Paris et du projet « Plus jamais ça » pour un total de 118 820 000 €. Les produits qui dépendent du calendrier d'appel de fonds de l'établissement public sont par défaut présentés à échéance plus d'un an ; le calendrier n'étant pas connu à la date de clôture.

La Fondation du patrimoine dispose de conventions pluriannuelles qui sont comptabilisées à l'actif pour les montants figurant sur les conventions. Les ressources sont différées au passif « produits constatés d'avance » pour les années futures.

6.3. Valeurs mobilières de placement et instruments financiers

en euros	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur historique	Dépréciation	Valeur actuelle	Plus value latente	Valeur historique	Dépréciation	Valeur actuelle	Plus value latente
Sicavs	-	-	-	-	0	-	-	-
Obligations	180 194	-	198 270	18 076	280 193	-	310 865	30 672
Bons du trésor	0	-	-	-	0	-	-	-
Contrats de capitalisation	41 943 600	-	41 943 600	-	41 943 600	-	41 943 600	-
Compte à terme	30 600 000	-	30 600 000	-	20 764 000	-	20 764 000	-
Actions	3 970 305	442 025	4 339 632	369 327	3 830 729	77 467	4 243 628	412 899
Intérêts courus à recevoir	4 333 293	-	4 333 293	-	3 832 435	-	3 832 435	-
TOTAL	81 027 392	442 025	81 414 795	387 403	70 650 957	77 467	71 094 528	443 571
TOTAL NET	80 585 367				70 573 490			

Les placements de la Fondation à la clôture sont principalement répartis en actions, comptes à terme bancaires et contrats de capitalisation.

La trésorerie des Fondations abritées est placée sur des dépôts à terme et des contrats de capitalisation.

6.4. Disponibilités

en euros	31/12/2020	31/12/2019
Chèques et espèces à encaisser	634 446	1 048 680
Comptes courants	3 882 636	3 919 160
Livrets rémunérés	129 082 665	96 146 833
Disponibilité nette	133 599 747	101 114 673

Ce poste comprend les chèques à encaisser, les comptes courants et les comptes sur livret bancaires.

La Fondation dispose d'une gestion centralisée de ses comptes bancaires qui génère des soldes créditeurs de banque permettant le placement des excédents de trésorerie.

Afin d'obtenir une meilleure information financière, la Fondation compense, à la clôture de l'exercice, les comptes bancaires reflète de la gestion centralisée.

Le montant cumulé des valeurs mobilières de placement et des disponibilités nettes est de 214 185 114 € au 31 décembre 2020 contre 171 688 163 € un an plus tôt.

6.5. Fonds propres

Conformément à ses statuts, la dotation pérenne de la Fondation du patrimoine correspond à la dotation statutaire.

Le résultat de l'exercice 2019 pour la Fondation du patrimoine et les Fondations abritées a été intégralement affecté en compte de report à nouveau.

Par ailleurs, selon le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, la dotation initiale de la Fondation du patrimoine et les dotations pérennes des Fondations abritées font l'objet d'une actualisation.

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION	
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Fonds propres sans droit de reprise	9 830 137			38 174	-
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 369 456	1 227 626	-		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 227 626	- 1 227 626	-	2 458 799	1 566 784
Dotations consommables	92 151				
Subventions d'investissement					
provisions réglementées					
TOTAL	13 519 370	-	-	2 496 974	1 566 784

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	DIMINUTION OU CONSOMMATION		CORRECTION*	À LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise				9 868 311
Fonds propres avec droit de reprise				-
Ecart de réévaluation				-
Réserves			9 154 241	9 154 241
Report à nouveau			43 274	3 640 356
Excédent ou déficit de l'exercice				2 458 799
Dotations comptabilisées	6 352	-		85 799
Subventions d'investissement				-
provisions réglementées				-
TOTAL	6 352	-	9 197 515	25 207 507

*la colonne « correction » intègre l'impact des modifications apportées par le nouveau règlement comptable 2018-06. (cf. 4. Règles et méthodes comptables).



Au terme de l'exercice 2020, la Fondation du patrimoine abrite 10 fondations. Les Fondations abritées font l'objet de conventions avec la Fondation du patrimoine au titre desquelles les apports suivants sont constatés au 31 décembre 2020 :

en euros	Dotations par nature
Fondation de l'Abbaye de Bassac	50 000
Fondation Atelier Arts de France	50 000
Fondation Belfort	50 000
Fondation Cugnier	2 500 000
Fondation Essonne Mécénat	50 000
Fondation Fransylva	50 000
Fondation Lotharingie	50 000
Fondation Louis Cadic	50 000
Fondation Vernon Patrimoine	50 000
Fondation VMF	50 000
<i>Dotations et réserves pérennes</i>	<i>2 950 000</i>
Fondation Belfort	49 484
Fondation Lotharingie	36 314
<i>Dotations consommables</i>	<i>85 799</i>
Fondation de l'Abbaye de Bassac	1 598
Fondation Atelier Arts de France	5 593
Fondation Belfort	4 228
Fondation Cugnier	260 672
Fondation Essonne Mécénat	1 904
Fondation Fransylva	2 517
Fondation Lotharingie	3 238
Fondation Louis Cadic	5 081
Fondation Vernon Patrimoine	2 517
Fondation VMF	2 517
<i>Actualisation</i>	<i>289 866</i>
Total dotations des fondations abritées	3 325 664

6.6. **Fonds reportés et fonds dédiés**

À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020, les fonds dédiés se présentent comme suit :

VARIATIONS DES FONDS DEDIES ISSUS DE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	3 371 067	3 019 421	1 247 784	-	-	5 142 704	171 582
Subventions	3 371 067	3 019 421	1 247 784			5 142 704	171 582
Concours publics (Etat) (1)	14 013 079	4 994 778	4 865 439	-	- 9 154 241	4 988 177	-
Successions en déshérence	9 159 639	6 601	12 000		- 9 154 241	0	
Produits du Loto patrimoine	4 853 439	4 988 177	4 853 439			4 988 177	
Contributions financières d'autres organismes	-	1 950 000	1 221 993	-	3 246 414	3 974 421	
Ressources liées à la générosité du public	49 462 282	10 224 546	3 723 523	-	- 3 077 164	52 886 142	507 157
Legs et donations	674 241	262 288	186 192		169 250	919 587	73 205
Club des mécènes	914 959	734 708	478 239			1 171 427	14 542
Souscriptions	269 519	151 505	148 056			272 967	
Mécénats	46 771 434	9 006 999	2 628 495		- 3 246 414	49 903 524	375 080
Autres	832 129	69 047	282 539			618 637	44 330
TOTAL	66 846 428	20 188 745	11 058 739	-	- 8 984 991	66 991 444	678 739

(1) Le règlement ANC 2018-06 ne mentionne pas dans son art.132-2 les concours publics, dans les ressources susceptibles de constituer des fonds dédiés. Néanmoins dans le cas présent, les produits du Loto du Patrimoine sont des fonds dont l'utilisation est strictement encadrée par une convention, fléchés vers une mission définie et à des projets identifiables. Ils font l'objet d'un suivi analytique par la fondation et d'une communication financière particulière attestée par le commissaire aux comptes.

Les reports sont :

Les montants indiqués dans la colonne « reports » représentent la partie des ressources affectées à une ou plusieurs campagnes collectées au cours de l'exercice, et dont l'utilisation est reportée sur des exercices ultérieurs.

Les utilisations sont :

Les montants indiqués dans la colonne « utilisations » concernent la partie des ressources collectées sur les exercices antérieurs et affectées à des projets en 2020.

Les transferts sont :

Les montants correspondent aux impacts relatifs aux changements de méthodes comptables (cf. paragraphe 4 « règles et méthodes comptables ») suivants :

- Impact à l'ouverture en lien avec le changement de traitement comptable des ressources issues des successions en déshérence ;
- impact à l'ouverture en lien avec le changement de traitement comptables des legs ;
- distinction apportée par le nouveau règlement comptable entre mécénat et contributions financières.

À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020, les fonds reportés se présentent comme suit :

Fonds reportés	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Augmentation	Diminution	Correction*	À LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds reportés	-	3 265 618	50 054	370 043	3 585 607
TOTAL	-	3 265 618	50 054	370 043	3 585 607

* La colonne correction intègre l'impact du changement de référentiel comptable appliqué aux legs antérieurs au 01/01/2020.

6.7. Provisions pour risques et charges

- Provision pour risque de non-recouvrement de subventions

Cette provision est constituée pour couvrir un risque de non-versement de subventions d'aide aux projets émanant des collectivités territoriales.

- Provision pour indemnités de départ à la retraite

L'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite de la Fondation du patrimoine vis-à-vis de ses salariés est provisionné au passif du bilan. La provision est révisée annuellement sur la base d'une méthode actuarielle. La dotation au 31 décembre 2020 a été actualisée en prenant en compte l'application de la convention collective de l'animation.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- * Age de départ : 65-67 ans (Départ à taux plein)
- * Taux de charges patronales : 50%
- * Taux de contribution patronale : 50%
- * Turn-over : 5 %
- * Évolutions des rémunérations : 2%
- * Table de mortalité : INSEE 2018
- * Taux d'actualisation : 0,4 %
- * Départ à la retraite à l'initiative du salarié

Le montant total de l'engagement retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 241 305 €.

en euros	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Risque de non recouvrement de subventions	82 448			82 448
Risque opérationnel	0			0
Risque Prud'homal	40 000			40 000
Indemnité de départ à la retraite	232 925	8 380		241 305
Total des provisions pour risques et charges	355 373	8 380	-	363 753

6.8. **Dettes**

L'état des dettes au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

en euros	Montant brut	-1 an	+ 1 à - 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506 241	506 241		
Dettes des legs ou donations	128 000	128 000		
Dettes fiscales et sociales	876 546	876 546		
Autres dettes	131 540 179	-	-	-
<i>Financés par les collectes</i>	39 083 503	-		
<i>Financés par les produits du Loto patrimoine</i>	52 350 857	-		
<i>Financés par les ressources issues des successions en déshérence</i>	9 191 727	-		
<i>Labels</i>	4 915 437	-		
<i>Autres projets</i>	25 998 654	-		
Produits constatés d'avance	120 036 000	5 416 000	114 620 000	
Total des créances	253 086 966	6 926 787	114 620 000	-

Les « autres dettes » correspondent aux engagements notifiés et non encore payés aux porteurs de projets. Chaque action menée par la Fondation a une échéance indéterminée et les reversements se font au fur et à mesure de l'avancée des projets. De fait, les engagements pris restant à payer ne peuvent faire l'objet d'un échéancier.

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond essentiellement aux mécénats conclus sur une période pluriannuelle. Ceux afférents aux mécénats et contributions financières pour la restauration de Notre-Dame de Paris et le projet « plus jamais ça » représentent 118 520 000 €. Les produits qui dépendent du calendrier d'appel de fonds de l'établissement public sont par défaut présentés à échéance plus d'un an ; le calendrier n'étant pas connu à la date de clôture.

7. Notes sur le compte de résultat

7.1. Cotisations d'adhésions

Les cotisations sont sans contrepartie. Elles proviennent des adhérents de la Fondation du patrimoine.

en euros	2020	2019
Cotisations d'adhésions des particuliers, entreprises, associations,...	112 777	226 041
Cotisations d'adhésions des communes et autres collectivités	679 768	637 642
Total des cotisations	792 544	863 683

7.2. Concours publics et subventions d'exploitation

Les concours publics et subventions d'exploitation comprennent les trois catégories de ressources suivantes :

en euros	2020	2019
Concours publics et subventions d'exploitation		
Ressources issues des successions en déshérence		
Affectées au fonctionnement	2 993 232	2 075 333
Affectées à l'aide aux projets	4 026 666	4 150 492
Produits du Loto patrimoine		
Affectées au fonctionnement	1 659 160	1 413 825
Affectées à l'aide aux projets	25 993 506	17 833 987
Subventions		
Affectées au fonctionnement	512 922	592 343
Affectées à l'aide aux projets	4 583 542	3 880 861
Total des concours publics et subventions d'exploitation	39 769 029	29 946 841

7.2.1 Ressources issues des successions en déshérence

La Fondation a reçu la somme de 7 019 898 € en 2020 au titre des successions en déshérence.

7.2.2 Produits du Loto patrimoine

Cette contribution est le produit du prélèvement visé par l'article 90 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finance rectificative pour 2017 affecté à la Fondation du patrimoine. Afin de couvrir les frais inhérents à l'instruction, au suivi des projets soutenus par le fonds et aux actions d'information et de communication relatives à celui-ci, au regard de la comptabilité analytique mise en place ainsi qu'il a été prévu ci-dessus, la Fondation du patrimoine prélève sur les produits du Loto patrimoine des frais correspondant aux coûts directs et indirects de fonctionnement de ce fonds. Ce prélèvement ne peut dépasser 10 % du montant du fonds. En 2020, ce prélèvement s'élève à 6 %.

7.2.3 Subventions et autres concours publics

Les subventions des collectivités territoriales sont fondées sur des accords avec les ministères, conseils régionaux et départementaux, des communes et autres collectivités locales. Ces subventions (hors conventions pluriannuelles), eu égard à l'annualité budgétaire, ne peuvent, sur le principe, être considérées comme pérennes.

7.3. Ressources liées à la générosité du public

Les comptes de la Fondation font ressortir un total de 26 267 379 € de ressources liées à la générosité du public pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les dons manuels et mécénats pour 24 230 361 € se détaillent comme suit :

en euros	2020	2019
Dons manuels nets (collectes)	10 754 297	41 150 142
Mécénats	12 580 255	69 025 504
Frais de gestion sur dons (collectes)	653 027	887 561
Frais de gestion sur mécénats	242 782	862 015
Total des dons & mécénats	24 230 361	111 925 221
<i>Dont IFI Siège + DR</i>	<i>1 363 701</i>	<i>1 881 331</i>
<i>Dont IFI Fondations abritées</i>	<i>123 087</i>	<i>152 644</i>
<i>Dont Notre Dame</i>	<i>7 211 080</i>	<i>86 362 297</i>
<i>Dont Frais de gestion mécénats Notre Dame</i>	<i>112 800</i>	<i>390 450</i>

Les dons manuels & mécénats sont très majoritairement affectés aux différentes actions menées par la Fondation du patrimoine dans le cadre de ses missions sociales.

La Fondation du patrimoine a prévu que les fonds recueillis dans le cadre des collectes seront reversés au maître d'ouvrage, sous déduction de 3 %, 5 % ou 6 % des sommes encaissées au titre de frais de gestion, sauf pour les dons collectés au titre de la restauration de Notre-Dame de Paris. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux unique de 6 % est appliqué pour les nouvelles collectes nées à partir de cette date.

Les dons manuels se détaillent comme suit :

en euros	2020	2019
Dons manuels (collectes nettes)	10 754 297	41 150 142
Frais de gestion sur dons manuels	653 027	887 561
Total dons manuels	11 407 324	42 037 703
Dont dons IFI Collectées par DR et Siège	1 228 764	1 758 666
Dont dons IFI Collectées par Fondations abritées	15 935	19 700
Dont dons bruts des particuliers	8 288 533	34 613 106
Dont dons bruts des entreprises et autres	3 118 791	7 424 597

Les mécénats se détaillent comme suit :

en euros	2020	2019
Mécénats	12 580 255	69 025 504
Frais de gestion sur mécénats	242 782	862 015
Total Mécénats	12 823 037	69 887 518
Dont mécénats non affectés par les mécènes	1 077 486	909 474
Dont mécénats des entreprises conventionnés et pilotés par le siège	8 922 017	64 778 889
Dont mécénats bruts des particuliers	1 231 476	
Dont mécénats bruts des entreprises et autres	11 591 561	

Concernant les legs, le Conseil d'Administration a accepté un montant total de Legs et donation pour une estimation cumulée de 5,131 M€.

Au cours de l'exercice un total de 2 037 018 € a été réalisé.

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 530 397
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'articles 213-9	3 722 185
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	50 054
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Donations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 265 618
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 037 018

7.4. Contributions financières

Les contributions financières correspondent aux ressources en provenance d'autres structures associatives, fondations et fonds de dotation. Cette distinction a été instaurée par le nouveau règlement comptable n°2018-06.

Les contributions financières de la Fondation correspondent principalement aux conventions signées avec les fondations d'entreprises de certains mécènes dans le cadre de la restauration de Notre Dame de Paris.

7.5. Aides financières

en euros	2020	2019
Projets soutenus	52 849 935	87 819 206
par les collectes	10 753 552	41 119 177
par les successions en déshérence	3 662 925	3 018 456
par les produits du Loto patrimoine	26 008 675	13 413 657
par le label	1 257 425	1 718 337
par les clubs de mécènes	561 036	982 268
par mécénats	8 294 940	25 865 804
par le parrainage	-223 450	692 145
par d'autres financements	2 534 833	1 009 362
Affectation aux fonds propres	38 175	121 552
Total des missions sociales	52 888 109	87 940 758

Pour rappel, sur l'exercice 2019, les aides financières concernaient pour 44 900 000 € le projet de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ; aides qui avaient versées à l'établissement public en 2019.

7.6. Résultat financier

en euros	2020		2019	
	Plus value et autres produits	Moins value et autres charges	Plus value et autres produits	Moins value et autres charges
Contrats de capitalisation	520 292	-	688 542	-
Dépôts à terme	289 035	-	214 071	-
Actions	148 953	-	164 184	-
Autres	197 468	-	155 515	-
Provisions et reprises de provisions des placements financiers	-	364 558	-	77 467
Total des revenus du patrimoine	1 155 749	364 558	1 222 313	77 467
	791 191		1 144 846	

Les revenus annuels des placements ne font pas l'objet d'une affectation spécifique (exceptés les revenus de placements en lien avec la trésorerie perçue dans le cadre des projets pour la restauration de Notre-Dame de Paris et la Mission Patrimoine). Les revenus non affectés contribuent d'une part au financement de l'ensemble des actions de la Fondation du patrimoine et d'autre part à son fonctionnement.

7.7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre de l'année :

- Audit légal des comptes : 80 358 €,
- Autres services : 19 350 €.

7.8. **Résultat exceptionnel**

En euros	Charges	Produits
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ou mises au rebut	182 231	
Autres charges exceptionnelles	36 288	
Perte sur sortie de fondations abritées		
Bonis de liquidation Fondations abritées		
Autres produits exceptionnels		13 770
Résultat exceptionnel	218 519	13 770

Les 182 231 € correspondent essentiellement à la sortie de l'ancien site internet de la Fondation du patrimoine.

7.9. **Autres informations**7.9.1 **Contributions volontaires en nature**

La Fondation du patrimoine s'appuie sur un réseau de 690 bénévoles (sur la base des heures déclarées), qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain.

en euros	2020	2019
Nombre de bénévoles	690	608
Equivalent temps plein	99,18	111,40
Valorisation total en €	2 935 040	2 898 971

Elle bénéficie également de la mise à disposition de locaux et de matériel, ainsi que de prestations d'entreprises.

Les modalités de valorisation des contributions volontaires en nature sont détaillées au §4.15 de cette annexe.

7.9.2 Frais de personnel

L'effectif temps plein de la Fondation du patrimoine est de 77 personnes ETP - soit le nombre d'heures travaillées en 2020 divisées par le temps de travail annuel de référence qui est de 151,67 heures/mois, (contre 74 en 2019). Les frais de personnel sont répartis comme suit :

en euros	2020	2019
Salaires et traitement	3 024 505	3 002 534
Charges sociales	1 220 828	1 208 159
Taxes sur les salaires	339 650	331 622
Formations		8 133
Intérimaires		44 956
Frais de transport	15 887	16 953
Total des frais de personnel	4 600 869	4 612 357

Depuis 2018, la répartition des frais de personnel a été homogénéisée sur tout le territoire : elle est fonction de la grille d'usage, qui recense les activités en délégations régionales et au siège. Cette grille a été bâtie en tenant compte des définitions données par l'Autorité des Normes Comptables dans le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018.

en euros	2020	2019
Charges de personnel liées aux missions sociales	2 516 403	2 533 377
Charges de personnel liées aux frais de recherche de fonds	877 607	776 382
Charges de personnel liées aux frais de fonctionnement	1 206 860	1 302 598
Total des frais de personnel	4 600 869	4 612 357

7.9.3 Fondations abritées

Les états financiers de la Fondation intègrent 10 fondations abritées détaillées dans la partie « 2. Présentation » de l'annexe. L'impact de ces structures dans les comptes se présente comme suit :

ACTIF	2020			
	Fondation du patrimoine	Dont Fondations abritées		
	Net	Brut	Amort. et dépré. (à déduire)	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles	488 491	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 450 108	6 977	3 063	3 915
Constructions	4 876 060			-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	574 048	6 977	3 063	3 915
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 600 785			-
Immobilisations financières	20 790	188 053	-	188 053
Autres	20 790	188 053		188 053
Total I	9 560 174	195 031	3 063	191 968
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks et en-cours				-
Créances	125 449 044	395 711	-	395 711
Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 346			-
Créances reçues par legs ou donations	112 823			-
Autres	125 286 875	395 711		395 711
Valeurs mobilières de placement	3 708 474			-
Instruments de trésorerie	76 876 893	2 717 454		2 717 454
Disponibilités	133 599 747	3 519 872		3 519 872
Charges constatées d'avance	40 944			-
Total II	339 675 102	6 633 036	-	6 633 036
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				-
Écarts de conversation Actif (V)				-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	349 235 276	6 828 067	3 063	6 825 004

PASSIF	2020	
	Fondation du Patrimoine	Dont Fondations abritées
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds propres sans droit de reprise	9 868 311	3 239 866
Fonds propres statutaires	7 795 678	2 950 000
Fonds propres complémentaires	2 072 633	289 866
Fonds propres avec droit de reprise		-
Ecarts de réévaluation		
Réserves	9 154 241	-
Report à nouveau	3 640 357	- 70 379
Excédent ou déficit de l'exercice	2 458 799	- 19 346
Situation nette (sous total)	25 121 708	3 150 141
Fonds propres consommables	85 799	85 799
Total I	25 207 507	3 235 940
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 585 607	
Fonds dédiés	66 991 444	526 790
Total II	70 577 051	526 790
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques	122 448	
Provisions pour charges	241 305	
Total III	363 753	-
<u>DETTES</u>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	506 241	103 031
Dettes des legs ou donations	128 000	
Dettes fiscales et sociales	876 546	
Autres dettes	131 540 179	2 959 243
Produits constatés d'avance	120 036 000	
Total IV	253 086 965	3 062 274
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	349 235 276	6 825 004

COMPTE DE RESULTAT	2020	
	Fondation du patrimoine	Dont Fondations abritées
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Cotisations	792 544	
Ventes de biens et services	302 553	-
Ventes de biens	1 672	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	300 882	
dont parrainages	238 816	
Produits de tiers financeurs	69 859 161	1 502 680
Concours publics et subventions d'exploitation	39 769 029	198 305
Concours publics	34 672 564	190 000
Produits du Loto patrimoine	27 652 666	190 000
Successions en déshérence	7 019 898	
Subventions	5 096 465	8 305
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable	6 354	6 354
Ressources liées à la générosité du public	26 267 379	1 298 021
Dons manuels	11 407 324	337 420
Mécénats	12 823 037	504 110
Legs, donations et assurances-vie	2 037 018	456 492
Contributions financières	3 816 400	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 888	
Utilisations des fonds dédiés	11 058 739	86 623
Autres produits	647 645	2 581
Total I	82 686 530	1 591 884
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	19 796	
Autres achats et charges externes	2 522 096	200 672
Aides financières	52 888 109	1 378 249
Impôts, taxes et versements assimilés	361 474	
Salaires et traitements	3 040 392	
Charges sociales	1 220 828	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	494 706	645
Dotations aux provisions	8 380	
Reports en fonds dédiés	20 188 745	62 243
Autres charges	21 073	2 300
Total II	80 765 600	1 644 109
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 920 930	- 52 225
<u>PRODUITS FINANCIERS :</u>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 155 749	32 880
Total III	1 155 749	32 880
<u>CHARGES FINANCIERES :</u>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	364 558	
Total IV	364 558	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	791 191	32 880
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV)	2 712 121	- 19 346
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 204 749	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	48 573	
Total des produits (I + III + V)	83 856 049	1 624 764
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	81 397 250	1 644 109
EXCEDENT OU DEFICIT	2 458 799	- 19 346

8. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

8.1. Cadre juridique

La Fondation du patrimoine est un organisme faisant appel à la générosité du public pour soutenir une cause dans le cadre d'une campagne nationale. Ainsi elle relève des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et doit inclure dans l'annexe de ses comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 du règlement 2018-06 de l'ANC;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 du règlement 2018-06 de l'ANC ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

La fondation a appliqué les dispositions transitoires prévues par le nouveau règlement (art. 611-2) en ne présentant pas de données comparatives 2019 ni au niveau du CROD ni au niveau du CER. De plus le CER 2020 présenté ci-après a été établi en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2019 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) alors que le CER 2019 ci-après a été établi selon le CRC 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du CER des associations & fondations modifiant le règlement CRC 99-01.

8.2. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Ce tableau permet de rapprocher l'affectation des charges présentées dans le compte de résultat en pages 16 et 17 du présent document avec le CROD et ainsi répartir les charges entre Missions Sociales, Frais de recherches de Fonds et Frais de Fonctionnement.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherches de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	3 462		299	979	15 055				19 796
Variation de stock									-
Autres achats et charges externes	441 115		130 150	32 777	1 918 054				2 522 096
Aides financières	52 888 109								52 888 109
Impôts, taxes et versement assimilés	185 768		39 416	25 371	110 918				361 474
Salaires et traitements	1 662 914		352 835	227 114	797 529				3 040 392
Charges sociales	667 720		141 676	91 194	320 237				1 220 828
Dotations aux amortissements et dépréciations						494 706			494 706
Dotations aux provisions						8 380			8 380
Reports en fonds dédiés								20 188 745	20 188 745
Autres charges	3 686			1 361	16 026				21 073
Charges financières						364 558			364 558
Charges exceptionnelles					218 519				218 519
Impôt sur les bénéfices							48 573		48 573
TOTAL	55 852 775	-	664 377	378 798	3 396 337	867 644	48 573	20 188 745	81 397 249

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherches de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	158 367				158 367
Mises à disposition gratuites de bien	8 838		3 264	38 429	50 531
Prestations de services	319 330		112 254	319 634	751 219
Personnel bénévole	1 604 551		559 595	769 538	2 933 684
TOTAL	2 091 086	-	675 113	1 127 601	3 893 801

8.3. Le Compte de Résultat par Origine et Destination

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<i>PRODUITS PAR ORIGINE</i>		
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	27 150 684	27 150 684
1.1 Cotisations sans contrepartie	792 544	792 544
1.2 Dons, legs et mécénat	26 267 379	26 267 379
- Dons manuels	11 407 324	11 407 324
- Legs, donations et assurances-vie	2 037 018	2 037 018
- Mécénat	12 823 037	12 823 037
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	90 762	90 762
2 - PRODUITS NON-LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 851 709	
2.2 Parrainage des entreprises	238 816	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 822 754	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 790 139	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	39 769 029	
<i>Concours publics</i>	34 672 564	
<i>Produits du Loto patrimoine</i>	27 652 666	
<i>Successions en déshérence</i>	7 019 898	
<i>Subventions</i>	5 096 465	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 888	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	11 058 739	3 723 523
Total	83 856 048	30 874 207
<i>CHARGES PAR DESTINATION</i>		
1 - MISSIONS SOCIALES	55 852 775	18 075 881
1.1 Réalisées en France	55 852 775	18 075 881
- Actions réalisées par l'organisme	55 852 775	18 075 881
1.1 Réalisé à l'étranger	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 043 175	664 377
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	664 377	664 377
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	378 798	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 396 337	342 619
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	867 644	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	48 573	
6 - REPORTS EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE	20 188 745	10 224 546
Total	81 397 249	29 307 423
EXCEDENT OU DEFICIT	2 458 799	1 566 784

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	
	TOTAL	Dont générosité du public
<i>PRODUITS PAR ORIGINE</i>		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 895 156	3 895 156
Bénévolat	2 935 040	2 935 040
Prestations en nature	801 750	801 750
Dons en nature	158 367	158 367
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	
Prestations en nature	-	
Dons en nature	-	
Total	3 895 156	3 895 156
<i>CHARGES PAR DESTINATION</i>		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 091 828	2 091 828
Réalisées en France	2 091 828	2 091 828
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE EN FONDS	675 372	675 372
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 127 957	1 127 957
Total	3 895 156	3 895 156

8.4. Règles spécifiques et notes explicatives du CROD

Pour mener à bien ses missions, la Fondation du patrimoine dispose de ressources d'origine mixte, privée et publique.

Les Produits :

8.4.1 Les produits liés à la générosité du public

La Fondation du patrimoine est reconnue d'utilité publique. Les ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 27 150 684 € dont 26 277 369 € de dons, legs et mécénats (cf. détails au §7.3 « ressources liées à la générosité du public ») et 792 544 € de cotisations sans contrepartie (cf. détails au §7.1 « cotisations d'adhésions »).

La Fondation du patrimoine a prévu que les fonds recueillis seront reversés au maître d'ouvrage, sous déduction de 3 % à 6 % (hors collecte Notre Dame de Paris) des sommes encaissées au titre de frais de gestion.

Les autres produits liés à la générosité du public correspondent à des revenus générés par des actifs issus de la générosité du public :

- 44 K€ de loyers de biens reçus par legs,
- 47 K€ de produits financiers dans le cadre de Notre Dame de Paris.

8.4.2 Les produits non-liés à la générosité du public et les subventions et autres concours publics

Les ressources non-issues de la générosité du public et des subventions et autres concours publics s'élèvent à 45 620 737 € dont 39 769 029 € de subventions et concours publics (cf. détails au §7.2 « concours public et subvention d'exploitation »).

Les autres produits non-liés à la générosité du public correspondent principalement à des produits financiers pour 1 109 K€ et à des frais de dossiers sur les labels pour 645 K€.

Les charges :

8.4.3 Missions sociales

La Fondation du patrimoine a pour missions sociales :

- de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine français,
- de susciter et organiser des partenariats publics et privés,
- de participer aux actions de restauration entreprises par les propriétaires privés ou publics,
- de transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Les actions relatives aux missions sociales s'élèvent à 55 852 775 € et peuvent être ventilées par types de financements et intègrent :

- Les actions relatives aux missions sociales comprennent les dépenses directes engagées à la réalisation des projets (labels, collectes, successions en déshérence, mécénats et autres),
- les coûts indirects y afférant suivis grâce à des catégories analytiques. Il s'agit essentiellement des coûts salariaux dont l'analyse, en fonction des postes et des clés de répartition, a permis de distinguer le temps consacré aux missions sociales de celui consacré au fonctionnement de la Fondation. Il en résulte que 55 % des charges de personnel sont affectées aux missions sociales.

8.4.3.1. Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 1 043 175 € et comprennent :

- les charges directement liées aux frais de recherche de fonds (mailings, campagnes de Noël et IFI, charges de publicité...),
- la quote-part des coûts salariaux déterminée en fonction des postes salariés et d'une clé de répartition propre à chaque poste.

La Fondation ne fait pas d'opération de prospection. Grâce à cette organisation, le ratio « Frais d'appel sur total des ressources collectées auprès du public » (taux du coût de la collecte) est de 3,16 %. Ce taux est particulièrement bas en raison des ressources issues de la collecte pour Notre-Dame de Paris.

8.4.3.2. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 3 396 337 € et correspondent aux frais de gestion des délégations régionales, des Fondations abritées et du siège.

Ils se composent essentiellement de frais administratifs, comptables, informatiques et liés aux ressources humaines.

Les frais de fonctionnement intègrent également les charges financières et exceptionnelles, ainsi que toutes les charges non imputables directement aux missions sociales ou à la recherche de fonds.

8.4.3.3. Contributions volontaires en nature

La Fondation du patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux, départementaux, de pays et techniques bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain.

La Fondation a bénéficié pendant l'année 2020 de l'appui de 690 bénévoles.

Elle bénéficie également de la mise à disposition de locaux et de matériel, ainsi que de prestations d'entreprises.

8.5. Le Compte d'Emploi des Ressources (2020)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	18 075 881	1 - RESSOURCES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 150 684
1.1 Réalisées en France	18 075 881	1.1 Cotisations sans contrepartie	792 544
- Actions réalisées par l'organisme	18 075 881	1.2 Dons, legs et mécénats	26 267 379
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	11 440 740
1.2 Réalisées à l'étranger	-	- Legs, donation et assurances-vie	2 037 018
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	12 789 621
- Versements à un organisme central ou d'autres organisme agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	90 762
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	664 377		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	664 377		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	342 619		
TOTAL DES EMPLOIS	19 082 877	TOTAL DES RESSOURCES	27 150 684
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 224 546	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 723 523
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 566 784	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	30 874 207	TOTAL	30 874 207

		RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 566 784
		(-) Investissements et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	-
		RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 566 784
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 091 828	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 895 156
Réalisées en France	2 091 828	Bénévolat	2 935 040
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	801 750
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	675 372	Dons en nature	158 367
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 127 957		
TOTAL	3 895 156	TOTAL	3 895 156

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	49 462 282
(-) Utilisation	3 723 523
(+) Report	10 224 546
(+/-) correction suite changement de règlement comptable	- 3 077 164
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	52 886 142

8.6. Le Compte d'Emploi des Ressources (2019)

À la clôture 2019 le CER présente les informations suivantes (cf. page 46) dont un niveau de ressources « collectées auprès du public » d'un montant total de 36,6 M€. Ces informations sont en adéquation avec la réglementation applicable en 2019 et n'intègrent donc pas les produits de mécénats. Ces derniers sont intégrés au niveau de la ligne « autres fonds » qui s'élèvent à la clôture 2019 à 78,1 M€.

Ce montant est principalement composé de mécénats en provenance d'entreprises dans le cadre de la restauration de Notre Dame de Paris, pour un total de 59,7 M€. Les autres éléments non affectés et donc susceptibles de générer des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 s'élèvent à 0,5 M€. Ces éléments ont financé une partie du différentiel présenté au niveau du CER 2019 entre le total des emplois de l'exercice (96,4 M€) et le total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public (36,6 M€).

L'impact du changement de réglementation a eu un impact sur les fonds dédiés issus des ressources collectées auprès du publics de l'ordre de + 47,3 M€.

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées	RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTÉES SUR N = COMPTE DE RESULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		-
1- MISSIONS SOCIALES	91 033 228	35 101 455	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	36 626 457	36 626 457
1.1 Réalisées en France	91 033 228	35 101 455	1.1 Dons manuels et legs collectés	36 464 627	36 464 627
- Actions réalisées directement	91 033 228	35 101 455	- Dons manuels non affectés	422 190	422 190
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés :	35 109 215	35 109 215
			- Legs et autres libéralités non affectés	46 631	46 631
			- Legs et autres libéralités affectés	886 591	886 591
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	161 830	161 830
- Actions réalisées directement					
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes					
			2- AUTRES FONDS PRIVÉS	78 080 704	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 130 921	1 130 921			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	30 011 136	
2.2 Frais de recherche des autres dons privés	1 130 921	1 130 921			
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 197 147	386 320	4- AUTRES PRODUITS	2 164 924	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	96 361 296	36 618 697	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	146 883 221	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX AMORTISSEMENTS	533 575		II - REPRISES DES PROVISIONS	500 568	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	60 029 043		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	10 767 749	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		7 761
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 227 626		V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	158 151 539		VI - TOTAL GENERAL	158 151 539	36 618 697
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		36 618 697	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		36 618 697
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		2 898 971
Frais de recherche de fonds		3 790 692	Prestations en nature		875 521
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		16 200